

COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
(Séance à HUIS-CLOS compte tenu du confinement)
DU LUNDI 27 AVRIL 2020 à 19H00
MAIRIE de VILLEREVERSURE
(Convocation en date du 20 avril 2020)

Président : Mr BALLAND Gérard

Présents : DUVOT Hervé - GUILLERMIN Danielle – NEVORET Christine - NEVERS Fabienne - CHURLET Jérôme – CALLAMAND Pascale - WALLE Frédéric –CAILLE Chantal – CLAIR Nicolas –CHAGNARD Christian

Absents : BOLOMIER Chantal (pouvoir au nom de Gérard BALLAND)
BREVET Marianne (pouvoir au nom de Nicolas CLAIR)

Excusé : ESPARCIEUX Louis

Secrétaire de séance : CAILLE Chantal

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24/02/20	Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BALLAND, Maire, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 février 2020 et passe à l'ordre du jour.
URBANISME DELIBERATION VENTE TERRAIN A H. FOLLAT (erreur de parcelle sur la délibération initiale)	<p>Objet : Urbanisme – Vente parcelle AC 155</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 voix contre,</p> <p>DECIDE de vendre la parcelle AC 155, située rue de la Croix, pour la somme de 3 500 €, à M. FOLLAT Henri, tous les frais étant à la charge de l'acquéreur.</p> <p>AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p> <p>Cette délibération annule et remplace celle du 24 février 2020, N°D200224_02, concernant la parcelle AB 155.</p>
PERSONNEL MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	<p>Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.</p> <p>M. le Maire explique que suite à la fin du Contrat Unique d'Insertion de M. Guillaume BAILLOD au 29/04/2020, il convient de créer un poste correspondant, et de modifier le tableau des emplois de la collectivité.</p>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous,

AUTORISE M. le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

Annexe TABLEAU DES EMPLOIS :

En application des décrets /

☞ 871107 du 30 décembre 1987 modifié organisant les carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

☞ 871108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux

☞ 2006-1690, 2006-1691, 2006-1692 et 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant respectivement sur les statuts particuliers des cadres d'emploi des adjoints administratifs, des adjoints techniques, des adjoints du patrimoine et des adjoints d'animation territoriaux

☞ 2006-1694 du 22 décembre 2006 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Le tableau des emplois de la collectivité est le suivant, à dater du 1^{er} avril 2020 :

- 1 secrétaire de mairie, titulaire, à temps complet, cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C
- 1 adjoint administratif, stagiaire, à temps complet, cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C
- 1 agent polyvalent, titulaire, à temps complet, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C
- 1 cuisinière et entretien de la cuisine et restaurant scolaire, titulaire, à temps non complet, 28 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C
- 1 agent territorial des écoles, titulaire, à temps non complet, 33 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C
- 1 ATSEM, titulaire, à temps non complet, 24 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des ATSEM, catégorie C
- 1 agent de service de cantine + ménage, titulaire, à temps non complet, 13 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C
- 1 agent de service de cantine + ménage, stagiaire, à temps non complet, 6 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C
- 1 agent de service de cantine + ménage, stagiaire, à temps non complet, 6 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C
- 1 agent polyvalent service de cantine + entretien des bâtiments, stagiaire, à temps non complet, 19 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C
- 1 agent de service de cantine + ménage, stagiaire, à temps non complet, 6 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C
- 1 agent polyvalent, CDD (un an) vacance temporaire, à temps non complet, 26 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C

Cette délibération annule et remplace celle du 24 février 2020, N°D200224_12.

**TRAVAUX
2020/2021
(TOITURE ATELIERS
COMMUNAUX)
PLAN DE
FINANCEMENT
DELIBERATION**

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réhabilitation de la toiture du bâtiment dit des ateliers communaux et de la bibliothèque municipale – Route de Corent, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Motifs

Ateliers communaux et bibliothèque municipale se trouvent dans le même bâtiment, au RDC pour les ateliers et sur demi-étage pour la bibliothèque.

La toiture manque d'étanchéité et d'isolation : le but est de la rénover et de réduire la facture thermique.

Pour cela, le toit sera recouvert de panneau sandwich isolés 100 mm, la bibliothèque équipée de 4 chauffages 1500 W et 4 2000 W, avec protection des 6 fenêtres par des volets roulants en aluminium.

De plus, les eaux pluviales sont canalisées jusqu'à une citerne souterraine qui aliment l'arrosage communal sur l'ensemble de la commune : la récupération devrait être grandement améliorée par la remise en état de la zinguerie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		76 103.14 €	42.32 %
Emprunts		0.00 €	
Sous-total autofinancement		76 103.14 €	
Union européenne		0.00 €	
Etat - DETR	DETR	83 250.00 €	46.30 %
Etat – Autre (à préciser)		0.00 €	
Conseil régional	Plan ruralité	12 000.00 €	6.67 %
Conseil départemental		0.00 €	
Fonds de concours CA		8 456.00 €	4.70 %
Autres (à préciser)		0.00 €	
Sous-Total subventions publique*		103 706.00 €	
Total H.T.		179 809.14 €	100.00 %

* dans la limite de 80%

	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE l'opération de réhabilitation de la toiture du bâtiment dit des ateliers communaux et de la bibliothèque municipale, et les modalités de financement ; - APPROUVE le plan de financement prévisionnel ; - S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ; - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
<p>JURY D'ASSISES TIRAGE AU SORT</p>	<p>Mr Le Maire rappelle les conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Etre inscrit sur la liste électorale à Villereversure ☞ Résidence principale à Villereversure ☞ Pas de casier judiciaire ☞ Etre âgé de + de 23 ans et 70 ans maximum au cours de l'année civile <p>Les trois jurées d'assises désignées sont :</p> <p>N° 180 : CALIS Zehra N° 227 : DONDE Agnès N° 644 : MOTTET Chloé</p>
<p>COMMISSIONS POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS</p>	<p>Jérôme CHURLET (commission VOIRIE) informe qu'en prévision de la réfection de la route de Mabertin, une demande de prise en charge des coûts de travaux pour la création d'une canalisation de récupération de l'eau a été faite auprès de CA3B. Affaire à suivre.</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>Nicolas CLAIR (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A)) informe avoir assisté avec Gérard BALLAND à la réunion du 9 mars en Mairie au cours de laquelle le syndicat a apporté des précisions concernant les travaux sur le lit et les berges du Suran entre le pont chemin de fer et le pont de Noblens. L'avant budget financier s'élève à 309 000€ en sachant que les travaux ne pourront être réalisés qu'après avoir obtenu l'accord de tous les riverains. Affaire à suivre.</p> <p style="text-align: center;">*****</p>

QUESTIONS DIVERSES

Mr Le Maire informe :

- **CORONAVIRUS** : En cette fin du mois d'avril, nous avons 6 décès à déplorer sur la commune dont 5 recensés à l'EHPAD Ary GEOFFRAY où la direction a fait réaliser courant semaine 17 un dépistage général (personnel et résidents) qui s'est révélé négatif.

Au nom de l'ancienne et de la nouvelle équipe municipale, la mairie prévoit d'envoyer un courrier de soutien et de prompt rétablissement aux suranais qui ont résisté au Covid-19 après plusieurs semaines de dur combat.

- **APPLICATION PANNEAU POCKET** : La mairie a décidé de se rapprocher encore davantage de ses habitants grâce à l'application gratuite PanneauPocket. Ce système simple et efficace prévient instantanément les citoyens par notification sur smartphone et tablette des alertes et des informations de la commune parallèlement au panneau d'affichage électronique situé en face de la pharmacie.
Cette application représentera pour la mairie un budget de 250€ par an en sachant que cette prestation est offerte gratuitement jusqu'à la fin du confinement.

- **FIBRE OPTIQUE** : 2 armoires (350 adresses chacune) seront prochainement installées sur la commune dont une dans le quartier de Cormorand devant le château. Reste à définir le lieu d'installation de la seconde.

- **MASQUES** : En l'absence de consignes précises de la part de l'état, le conseil municipal décide de passer commande en date du 27 avril 2020 de 1400 masques tissu réutilisables norme AFNOR, par l'intermédiaire de CA3B. Dès réception prévu première quinzaine de mai, une dotation gratuite se fera dans les boîtes aux lettres, cette distribution étant assurée par les conseillers municipaux. Compte tenu de la faiblesse des approvisionnements, la dotation est limitée à deux masques maximum par foyer et uniquement pour les résidences principales (hors résidences secondaires). Les personnes déjà pourvues qui désireraient faire acte de civisme voudront bien le faire savoir en mairie en téléphonant le matin uniquement au 04 74 30 65 34, cette commande représentant un effort financier communal important. Le conseil municipal remercie également les anonymes ou associations qui contribuent au bien commun par leurs fabrications.

- /
- **COMMEMORATION DU 8 MAI 1945** : Un dépôt de gerbe a finalement été autorisé mais il se fera à « huis-clos » en présence du maire, du président des anciens combattants et d'un porte-drapeau. La presse sera autorisée à assister à cette cérémonie réduite à sa plus simple expression.

- Véronique ANTOINE, viticultrice sur la commune de Bohas-Meyriat-Rignat a sollicité la mairie pour venir vendre ses produits sur notre marché hebdomadaire où elle sera présente dès vendredi matin 1^{ER} Mai.

Avant de clore la séance, M. Le Maire a évoqué avec l'ensemble du conseil municipal une éventuelle reprise de l'école et de la cantine à partir du lundi 11 mai. Il faut attendre les directives du gouvernement mais d'ores et déjà, cette reprise pose de nombreux questionnements.

SEANCE LEVEE A 19H55